Lundi 17 Octobre 2016

l'union

8 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Franceville

Les violeurs d'une fillette de 12 ans avaient tous la cinquantaine révolue!

N.O.

Franceville/Gabon

ROCAMBOLESQUE!

Franceville, une petite compatriote, âgée aujourd'hui de seulement 12 ans, V.B.N, était, cinq ans durant, l'objet sexuel du concubin de sa grand-mère, Kassa Dipoma, alias Kadé, un sujet gabonais de 55 ans. Selon la victime, son bourreau profitait de l'absence de "mémé" pour passer à l'action. Car la plupart du temps, la fillette était confiée par ses parents à sa grand-mère résidant au quartier Angoubou, dans le deuxième arrondissement du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué.

L'enfant dit d'ailleurs ne plus se souvenir du nombre de fois qu'il aurait abusé d'elle. « Chaque fois que la grand-mère allait aux champs, il me forçait à faire les choses impolies avec lui. Parfois, c'était au salon, dans leur chambre ou dans ma chambre. Après, il me menaçait de ne rien dire à personne, puis il me donnait de l'argent: 100 francs, 500 francs ou 1000 francs », témoigne la victime. La fillette aurait tenté de souffler mot de cette affaire à sa grandmère, malheureusement cette dernière ne l'aurait pas prise au sérieux. Et comme si cela ne suffit

pas, V.B.N. va être à la merci d'un deuxième pervers présumé. C'était le samedi 8 octobre dernier. Un ami de papy, Ezian Eloume Kpo, ressortissant togolais de 61 ans, habitant le même quartier, aurait lui aussi abusé sexuellement de la petite, profitant du fait qu'elle est



Les trois violeurs présumés dans les locaux de la gendarmerie.

allée puiser de l'eau à son domicile. On apprendra par la suite que le sexagénaire en était à son troisième acte.

V.B.N. était-elle envoûtée? En tout cas, le triste feuilleton de sa chienne de vie a un troisième épisode. Le dimanche 9 octobre dernier, elle se serait rendue au quartier Sable, dans le deuxième arrondissement, pour faire réparer ses chaussures chez un cordonnier, sis au petit marché du coin. Là-bas, Séraphin Otoumou alias Atémi, un autre compatriote de 51 ans, handicapé moteur et maître des

lieux, aurait invité sa jeune cliente à avoir des rapports intimes chez lui contre, semble-t-il, un petit billet de 1000 francs. V.B.N. serait même repartie vers ce troisième homme plusieurs fois après, et semblait se satisfaire de modiques pièces d'argent qu'il lui servait, en échange. Il se trouve que la répétition

de ses agressions (dimanche 2 octobre avec Kassa Dipoma, samedi 8 octobre avec Ezian et dimanche 9 octobre avec Otoumou) ne pouvait rester sans trace. Aussi, au cours d'une journée passée chez ses parents, l'attention de sa tante maternelle est-elle attirée par la démarche inhabituelle de l'enfant.

Par la suite, V.B.N est soumise à un examen gynécologique, chez un médecin qui conclut, sans fioritures, à la défloration de l'hymen depuis fort longtemps.

Sommée par sa génitrice de fournir des explications à cette sexualité jugée trop précoce, la mineure a vite fait de pointer un doigt accusateur, en premier, sur son grand-père par alliance, affirmant que celui-ci abusait d'elle depuis l'âge de 7 ans. Dans la foulée, les deux autres bourreaux sont eux aussi dénoncés.

Les trois mis en cause, interpellés suite à une plainte du père de la gamine auprès de la brigade de la gendarmerie de recherches (DGR), ont tous reconnu les faits. Kassa, Eloum et Otoumou

Kassa, Eloum et Otoumou sont actuellement sous mandat de dépôt à la prison de Yené, où ils ont été placés le 13 octobre dernier par les autorités judiciaires.

Le médecin après la mort!

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

INTERVENANT au cours d'un séminaire sur les agressions sexuelles dont sont de plus en plus victimes les mineurs dans notre société, une responsable en charge de cette problématique au Gabon avait paru paranoïaque aux yeux des participants, lorsqu'elle déclara qu'elle ne pouvait confier la garde de sa fille à quelqu'un d'autre qu'elle-même. Îl est vrai que cette déclaration peut paraître exagérée, et cette précaution excessive. D'autant que certaines contraintes de la vie nous

mettent dans des situations où nous nous trouvons parfois dans l'obligation de nous faire assister d'autres personnes pour suppléer notre absence momentanée dans l'encadrement de notre progéniture. Il est donc simplement question de choisir des personnes moralement irréprochables, malheureusement de moins en moins nombreuses.

C'est justement face au malheureux constat du déclin des valeurs morales dans la société gabonaise, caractérisée, entre autres, par des agressions sexuelles sur des mineurs au sein de la cellule familiale où ces derniers sont censés être les mieux protégés, que se situent les inquiétudes, du reste fondées, de cette dame.

En effet, pour avoir continué faire aveuglement confiance à des grands-parents dont on sait pourtant, aujourd'hui, qu'ils ne sont plus nécessairement des modèles sur le plan de l'éducation, les parents de la jeune V.B.N. se voient vouloir colmater les brèches. Leur fillette ayant fait l'objet d'abus sexuels depuis l'âge de 7 ans, en sus des conséquences qui pourraient éventuellement survenir, plus tard, sur son appareil reproducteur, du fait d'une sexualité précoce. S'il y a lieu d'espérer que ce ne soit pas le cas pour cette

mineure, il importe alors d'appeler à la vigilance des parents, hélas nombreux encore, à penser que la garde ou l'entretien d'un enfant dont on a soi-même souhaité la naissance, relève de la responsabilité du frère, de l'oncle, du cousin ou d'un grand-père. C'est peut-être brutal de le faire observer, mais force est de constater

que l'époque où l'enfant appartenait à la communauté villageoise est révolue.

La course effrénée au pouvoir et à l'argent facile, le désir de posséder des richesses à tous prix, sont autant de comportements observables chez de nombreux contemporains qui n'hésitent plus à user de tous les artifices inspirés par le diable en personne, y compris les plus abjects qui soient, pour essayer de se hisser dans la strate sociale. Dans un tel contexte, il vaudrait alors mieux que les parents qui connaissent encore leurs devoirs à l'égard de leurs enfants, les éduquent et les encadrent, au risque de jouer au médecin après la mort!

Vol à Port-Gentil

Pour ouvrir son magasin il vidait celui de son voisin





Ettamy, l'homme qui voulait faire des affaires en ruinant son voisin. Photo de droite : Une partie du matériel soutiré du magasin du plaignant.

J-P A

Port-Gentil/Gabon

ETTARMY El Madhi est ce ressortissant algérien de 42 ans qui a réussi quasiment à vider le magasin de son voisin, El Hadji Modo, au quartier Derrière-le-lycée, à Port-Gentil. La victime, constatant que les articles de son établissement disparaissaient sans explication, malgré la présence d'un gardien commis pour la surveillance de nuit dudit magasin, décide de déposer plainte contre X à l'antenne provinciale de la police judiciaire (PJ) de l'Ogooué-Maritime, afin de tirer au clair cette affaire.

Mais le présumé voleur, qui ne se doute, jusque-là, de rien, tombe dans le piège tendu par les policiers. Il sera pris la main dans le sac avec quelques effets d'El Hadji Modo. En effet, au cours de la perquisition effectuée à son domicile, les agents découvrent de la marchandise appartenant au plaignant.

Interrogé sur la provenance de celle-ci, Ettarmy El Madhi passe aux aveux. « Si j'ai commis cet acte, c'est pour rembourser une dette que j'ai contractée », explique-t-il, sans préciser auprès de qui il aurait contracté ladite dette, ni à combien elle s'élèverait, alors qu'il a fallu quatre "TM" pour transporter

ladite marchandise du domicile du présumé voleur au poste de police.

Interrogé par la presse, le mis en cause déclare qu'il comptait ouvrir son propre magasin, en vue de subvenir aux besoins de son enfant. Des déclarations qui, selon les enquêteurs, ne tiennent pas la route, d'autant que l'intéressé est un technicien en bâtiment, qui menait jusque-là sa vie sans faire de vagues.

Pour accomplir ses forfaits, Ettarmy passait par-dessous la porte, qu'il réussissait à faire coulisser sans rien casser, ni être surpris par le vigile. Il a été placé sous mandat de dépôt à la prison du Château.



Dans le cadre de leurs activités agricoles, les sociétés du groupe Diam (Olam Palm Gabon et Olam Rubber Gabon) souhaitent améliorer la mobilité de leurs personnels en mettant en place un service de transport. Le prestataire devra opèrer des rotations entre les différents points de rassemblement et les plantations. Les spécificités de nos sites sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Localisation	Nombre de travailleurs	Le kilométrage mensuel estimé entre les plantations el les points de rassemblement
Kango	1 056	5 668
Mouila	4 316	39 780
Ndendé	628	5 798
Bitam	1343	14 716
Total	7 343	65 962

Le prestataire devra fournir un dossier contenant sa proposition, les pièces afférentes à la mise en circulation des véhicules de transport public ainsi que la zone ou les zones qu'il souhaite desservir.

Les véhicules devront notamment répondre aux standards suivants :

- Les sièges doivent être solidement fixés au soi et équipés de ceintures de sécurité sous-abdominales
- Freins antiblocage (ABS)
- Contrôle électronique de stabilité (ESC)
- · 35 places assises par camion

Les prestataires souhaitant répondre à l'appel d'offres sont invités à faire parvenir leurs dossiers au Responsable de l'Approvisionnement, Olam Palm Gabon, Galerie tsika (Mbole) BP 13559 Libreville ou par courriel à famanthe bandaragoslammet.com, en donnant le nom de la société et le numéro de téléphone/e-mail de la personne à contacter avant le 31 octobre 2016.

Les prestataires ayant fourni les dossiers les plus pertinents seront contactés pour un entretien au cours duquel les données techniques de la prestation seront communiquées.

- Pour toutes précisions merci de contacter :
- Davy Lionel Mounguengul P: -241 04 59 72 65/02 79 64 31
- davymouguengui@olamnet.com

www.elamgoup.com

